



**Je ne trouve pas l'arrêt ou l'établissement scolaire correspondant à ma situation ?**

Sélectionnez les éléments qui vous sont proposés pour pouvoir valider la création du dossier. Vous pouvez ensuite nous informer par mail des modifications à effectuer.

Une fois créé, le SMTUT prend la main sur le dossier pour vérifier et procéder aux modifications.

La création du dossier n'est pas définitive et peut être modifiée à tout moment.

**Je ne peux pas procéder au paiement de suite après avoir créé le dossier ?**

C'est normal, le service SMTUT vérifie le dossier en associant la tarification correspondante.

Le délai de traitement peut prendre plusieurs jours.

Vous recevrez une notification lorsque le dossier sera validé et que vous pourrez procéder au paiement.

Le paiement est aussi possible en espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor Public, directement à la Maison de la Mobilité.

**Je n'arrive pas à ajouter les pièces justificatives demandées pour le renouvellement ?**

Certains documents ou photos sont trop lourds, raison pour laquelle vous n'arrivez pas à les charger sur le logiciel.

Vous pouvez nous envoyer ces documents par mail.

En nous précisant le n° de dossier de l'année dernière, le point de montée, l'établissement scolaire et la classe pour la rentrée 26-27.

**Je n'arrive pas à ajouter les pièces justificatives demandées pour une première inscription ?**

Certains documents ou photos sont trop lourds, raison pour laquelle vous n'arrivez pas à les charger sur le logiciel.

Vous pouvez nous envoyer ces documents par mail.

En nous précisant le nom du tuteur et l'adresse mail renseignée lors de la création du dossier, la commune de résidence, le point de montée, l'établissement scolaire et la classe pour la rentrée 26-27.





### **Quand vais-je recevoir la carte scolaire ?**

Si le dossier est créé et validé avant le 14 août, la carte sera envoyée par courrier à l'adresse du domicile avant la rentrée. Dans le cas d'une garde alternée, à l'une des deux adresses.

Passer le 15 août, la carte sera à retirer à la Maison de la Mobilité, en Mairie de Thiers au 1 rue François Mitterrand à THIERS.

### **Je ne trouve pas les horaires pour la ligne scolaire / les horaires affichés ne sont pas complets ?**

Le paramétrage pour les fiches scolaires 2026-2027 est toujours en cours de création, raison pour laquelle elles ne sont pas toutes disponibles. Elles seront accessibles avant la rentrée.

De plus, l'affichage sur écran de téléphone ne permet pas de voir l'ensemble des horaires de la ligne.

### **Je n'ai pas d'attestation de Quotient Familial de la CAF ?**

Pour cas particulier, nous fournir le dernier avis d'imposition en votre possession par mail en nous précisant le nom de l'enfant et le n° de dossier.

